## **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.23/23**

Panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments, quelle politique pour Delémont?

M. Christine Domont PLR et PVL

Delémont a été une des premières villes de Suisse à établir un tel cadastre en 2010, en collaboration avec la HEI-VD dans le cadre du projet Gedelvolta. Déjà à l'époque, la question de la saturation des réseaux électriques due à l'injection d'énergie photovoltaïque a été évoquée. Depuis et grâce à la digitalisation des services, le site de la Confédération www.toitsolaire.ch fournit des cartes avec le potentiel solaire. Cela n'indique toutefois pas la capacité du réseau à absorber l'énergie injectée. Aujourd'hui, la question de la stabilité des réseaux devient, enfin et heureusement, un sujet d'actualité que les SID traite depuis longtemps. Ces nouvelles prestations, comme beaucoup d'autres, se font systématiquement en partenariat avec les membres de la Charte, SACEN SA et INERA SA, pour profiter de toutes les synergies possibles.

Les SID étudient l'acquisition d'un nouveau logiciel de calcul réseau pour le deuxième semestre 2024. Il leur permettra de planifier plus finement les renforcements nécessaires des réseaux. À ce jour, les demandes sont traitées individuellement.

Les SID ont déjà identifié plusieurs quartiers dans lesquels des renforcements sont nécessaires. Tous ces quartiers accueillent déjà des installations photovoltaïques (IPV). Les extensions se feront avec une temporalité différente en fonction des secteurs. Les anciens réseaux, qui desservent plusieurs quartiers, n'ont pas été conçus pour des installations de production décentralisées. Cela nécessitera du temps pour les renforcer, au contraire de quartiers plus modernes qui ont des réseaux plus adaptés.

À terme et sauf exception, il sera possible d'installer des IPV partout mais sous certaines conditions de réinjection pour garantir la sécurité du réseau. Si nécessaire, les renforcements physiques par des nouveaux câbles, des régulateurs BT/BT, des transformateur MT/BT seront possibles. Les délais de livraisons et les procédures parfois fédérales peuvent prendre plusieurs mois, voire des années. Les nouveaux producteurs devront donc parfois faire preuve de patience. Dans tous les cas, des analyses couts-bénéfices seront menées pour déterminer si les renforcements sont judicieux. Par exemple, l'écrêtage (limitation ponctuelle de la production pour garantir la stabilité du réseau de distribution) des IPV est plus approprié si le dépassement de puissance autorisé ne se produit que quelques heures ou quelques jours par année. L'investissement à consentir pour renforcer le réseau est tel qu'il est préférable de limiter la production pour les quelques périodes de dépassement. Pour le client, écrêter sa production peut être économiquement avantageux s'il ne doit pas financer le renforcement de sa propre la ligne de desserte qui, selon les bases légales, est à sa charge.

Dans la mesure du possible, les SID chercheront d'abord à utiliser les nouvelles technologies digitales dites *SMART* pour réguler les réseaux avant d'intervenir dans leurs renforcements physiques. Ceci pour des questions de couts et de délais de réalisation. Ces nouvelles technologies permettront aux SID, par exemple, de procéder à des écrêtages. Il est utile de rappeler que l'introduction du *smart metering* ces quatre prochaines années, grâce aux partenariats fructueux avec SD Energie SA (regroupement de 22 distributeurs – dont tous les membres de la Charte – représentant environ 550'000 compteurs en Suisse romande) au travers de SACEN SA est le point de départ essentiel au déploiement et à l'exploitation de ces nouvelles technologies.

Les investissements pour les renforcements de réseaux doivent être préfinancés par le distributeur local, qui peut ensuite faire une demande de remboursement auprès de Swissgrid SA. Les SID ont constitué un fond de réserve depuis plusieurs années pour financer une partie des investissements qui seront soumis à l'approbation du Conseil de Ville. À ce jour, le fonds idoine est doté de 2'567'318 francs.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : Le chancelier :

Damien Chappuis Nicolas Guenin